

BORDEREAU DE TRANSMISSION
à
MONSIEUR LE PREFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS
ACTES ADMINISTRATIFS TRANSMIS AU TITRE DU CONTRÔLE DE LEGALITE
- DOMAINE DES FINANCES LOCALES -

LA COLLECTIVITE EMETTRICE (à renseigner impérativement)

<p>Arrondissement: BOBIGNY</p> <p>Commune: NEUILLY-PLAISANCE</p> <p>Service émetteur : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)</p> <p>Téléphone – n° de poste(le cas échéant) : 01.43.01.68.57</p> <p>@ : bchatignon@mairie-neuillyplaisance.com</p>	<p>PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS Courrier arrivé 15 AVR. 2024</p>
---	---

NATURE DES ACTES (à renseigner impérativement)


Direction de la citoyenneté et de la légalité

Domaine des finances locales	Nombre de pièces
Décisions budgétaires (<i>Conseil général, communes, assainissement, OPHLM</i>)	
Budget primitif	
DM, BS, CA	
Décisions budgétaires (<i>CCAS, caisse des écoles, budgets annexes, syndicats</i>)	
Compte administratif (1 exemplaire) budget principal + SSIAD	2
Budget primitif (1 exemplaire) budget principal + SSIAD	1
Fiscalité	
Emprunts et garantie d'emprunts	
Subventions (délibérations et conventions)	
Arrêtés de création ou de modification de régies d'avances et de recettes	
Autres actes (délibérations)	7
Nombre total d'actes transmis	10

INTITULE (S) *

Délibération n° 2024/04/03 - Compte de gestion de l'exercice 2023 – Budget principal
Délibération n° 2024/04/04 - Compte administratif de l'exercice 2023 – Budget principal + 1 CA
Délibération n° 2024/04/05 - Affectation de résultat 2023 – Budget principal
Délibération n° 2024/04/07 - Compte de gestion de l'exercice 2023 – Budget annexe du service des soins infirmiers à domicile (SSIAD)
Délibération n° 2024/04/08 - Compte administratif de l'exercice 2023 – Budget annexe du service des soins infirmiers à domicile (SSIAD) + 1 CA
Délibération n° 2024/04/09 - Affectation de résultat 2023 – Budget annexe du service des soins infirmiers à domicile (SSIAD)
Délibération n° 2024/04/10 - Budget primitif de l'exercice 2024 – Budget annexe du service des soins infirmiers à domicile (SSIAD) + 1 exemplaire du BP

* Outre l'objet de l'objet, merci de préciser également la date et le numéro de l'acte ainsi que le nombre d'exemplaires transmis.

Date d'expédition 15 avril 2024 (par appariteur)	Signature et cachet du service émetteur 
---	--

ACCUSE DE RECEPTION

(cadre réservé à la préfecture)

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Courrier arrivé

15 AVR. 2024

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, il est certifié la réception en préfecture, au titre du contrôle de légalité qui incombe au représentant de l'Etat dans le département, les actes administratifs pris dans le domaine des financements locaux énumérés ci-dessus*.

* La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau soit par un cachet portant le timbre de la direction des relations avec les collectivités territoriales (DRCL) et la date de la réception, soit par un compostage perforé portant le timbre de la préfecture (PREF) et la date de la réception.

2/2

Certifié exécutoire

Acte publié le 17 / 04 / 2024